

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 14 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 31 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICHICI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES
	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Dijon Métropole - Maison de l'Europe en Bourgogne - Franche - Comté - Années 2022-2024

La Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté est une structure publique, régie personnalisée du Conseil régional, qui pilote deux centres d'information sur l'Union européenne en région, membres du réseau officiel de la Commission européenne *Europe Direct*.

Elle a pour objectifs :

- d'informer le grand public sur le fonctionnement de l'UE, ses institutions, ses politiques et ses financements ;
- de diffuser l'information communautaire : mise à disposition de brochures, quotidiens, revues, magazines dans ses locaux et auprès de partenaires ;
- de conseiller les porteurs de projets et de les orienter vers les structures et organismes spécialisés, elle apporte aussi une première réponse aux demandes sur les financements européens ;
- d'animer les interventions et formations pédagogiques sur le fonctionnement et l'actualité de l'UE pour tous types de publics ;
- de favoriser le lien entre institutions et territoires : organisation de visites à Bruxelles et Strasbourg, mise en contact avec les députés européens, les DG de la Commission... ;
- d'organiser ou participer à des événements à caractère européen (fête de l'Europe, séminaires et conférences, forums...);
- de fédérer les initiatives locales et régionales afin de valoriser l'action de l'UE en région.

Considérant que le projet présenté ci-dessus par la Maison de l'Europe, participe de ces politiques et qu'il contribue ainsi à une mission d'intérêt général, Dijon Métropole entend accompagner le fonctionnement, les missions et activités de la Maison de l'Europe.

Différentes actions seront ainsi envisagées dans le cadre de cette convention :

- Proposer des interventions, actions et ressources pédagogiques à tous les établissements scolaires des communes de la Métropole et plus particulièrement en direction des écoles élémentaires ;
- Apporter son soutien dans l'organisation et la mise en œuvre du Printemps de l'Europe organisé au mois de mai (participation aux comités de pilotage, organisation d'évènements...);
- Proposer des débats sur les questions européennes (ex : cycle de conférences avec Sciences Po Dijon, colloques avec l'Université de Bourgogne) ;
- Proposer des sessions de formation pour les agents et/ou les élus de Dijon Métropole (formations dont le contenu est coconstruit avec le service en charge) à une fréquence à définir ;
- Contribuer le cas échéant à donner une dimension européenne à des événements organisés ou soutenus par Dijon Métropole ;
- Mettre à disposition des ressources documentaires et matérielles pour les médiathèques, bibliothèques, maisons de quartier et autres espaces d'accueil du public.

La Métropole s'engage à accompagner financièrement les actions entreprises par la Maison de l'Europe à hauteur de 25 000 € par an sachant que cette dernière dispose d'un budget global de 405 000 € dont les cofinancements sont détaillés dans l'annexe jointe.

La présente convention est conclue au titre de l'année 2022, pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le vice-président concerné, à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 14 PROCURATION(S)